

Le rapport ANSES-compteurs communicants Linky, Gazpar, Eau, un avis bien incomplet !

Il est important de préciser que ce rapport porte sur les compteurs communicants dans leur ensemble. Il y a deux types de technologies qui devraient être prises en compte : les compteurs Linky qui utilisent le CPL (Courant Porteur en Ligne) et des modules radio nommés ERL (Émetteur Radio Linky) et les compteurs Gaz et Eau qui utilisent aussi des modules radio.

Concernant le compteur Linky :

Tout compteur électrique, quel qu'il soit, émet des rayonnements de type 50 Hertz générateurs de champs d'induction magnétique et de champs électriques mesurables séparément.

La technologie Linky utilise le courant électrique 50 Hertz comme support du CPL pour transmettre des signaux dans la bande de fréquences de 60 à 100 kiloHertz émetteurs de champs magnétiques et de champs électriques mesurables séparément.

Les mesures citées dans le dossier de l'ANSES sont incomplètes puisqu'elles n'incluent pas les champs d'induction magnétique et les champs électriques 50 Hertz.

De plus, les problèmes de compatibilité électromagnétique (CEM) avec les appareils électroniques domestiques en fonctionnement dans les habitations ne sont pas abordés

La question reste entière sur le module radio ERL.

Concernant les compteurs Gazpar, Eau :

-Pour les compteurs Gaz il y a très peu d'information. Les études utilisées par l'ANSES sont issues uniquement des installateurs, il n'y a donc aucune étude contradictoire.

-Pour les compteurs d'eau, l'ANSES mentionne n'avoir aucune donnée.

Concernant les concentrateurs des compteurs communicants :

L'impact des concentrateurs émetteurs de rayonnements de type téléphonie mobile (GPRS-GSM 900) nécessaires à la transmission et à l'exploitation des données des compteurs n'a pas été pris en compte.

Conclusions :

Enfinement ce rapport est ciblé principalement sur le compteur Linky seul (sans module ERL) et comporte de nombreuses lacunes. Les mesures citées ne permettent pas de conclure sur un éventuel impact sur les biens et les personnes, d'autant plus que la nouvelle génération de Linky, le G3, sera équipé d'un module radio ERL.

En 2017, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) demande à rencontrer le CRIIREM pour traiter le problème du Linky et travailler ensemble à la mise en place d'un protocole de mesures et d'une expertise comme cela avait été fait pour les lampes fluocompactes en 2009.